linforme.com

Le gros chèque versé par SFR à un fournisseur proche d'Armando Pereira

Jamal Henni Publié : 01/10/2024 à 17:53 - Mis à jour : 02/10/2024 à 14:33

10-13 minutes

Les mois passent et l'affaire Pereira continue de coûter cher à Altice. Il y a plus d'un an maintenant, en juillet 2023, Armando Pereira, alors bras droit de Patrick Drahi, était arrêté puis mis en examen par la justice portugaise pour « blanchiment, corruption et fraude fiscale ». Cet autodidacte lusitanien devenu directeur opérationnel de SFR est accusé d'avoir sélectionné des fournisseurs « amis » appartenant à des complices, en échange de rémunérations occultes et d'avantages en nature.

L'opérateur télécoms a immédiatement rompu tous les contrats avec ces prestataires suspects, et cessé de les payer. Hélas, dénouer ces liens s'avère plus complexe que prévu. Un des principaux fournisseurs répudiés, JSC France, a contesté cette résiliation anticipée des contrats, avec succès. Selon nos informations, SFR vient de lui signer un chèque de 15 millions d'euros.

Cette affaire rocambolesque, qui dévoile la manière surprenante dont Altice était gérée sous l'ère Pereira, trouve son origine début 2019. SFR confie alors à JSC France le déploiement de ses réseaux mobile et fibre, ainsi que leur maintenance. En

pratique, il s'occupe notamment d'installer les équipements Huawei pour la 5G, de construire les réseaux à très haut débit de plusieurs collectivités (Gard, Isère), ou encore de raccorder les clients grand public à la fibre (FTTH) et de gérer le service après-vente.

En réalité, JSC France, qui n'emploie que 64 salariés, se contente de jouer le maître d'œuvre et confie les travaux à des sous-traitants de second rang. Parmi eux, on trouve des sociétés appartenant à Altice, comme le lyonnais Rhon'Telecom. Autrement dit, deux sociétés propriétés de Patrick Drahi, au lieu de contracter directement entre elles, préféraient passer par un intermédiaire détenu par un tiers, qui prélevait sa commission au passage...

Pire encore : un grand laxisme a prévalu dans la rédaction des contrats, comme le pointera plus tard le tribunal de commerce de Paris : « SFR et JSC entretenaient des relations d'une grande proximité et d'une confiance poussée ayant conduit à une faiblesse documentaire certaine : JSC pouvait librement arrêter le niveau d'avancement des contrats en cours et en facturer le paiement comptant sans examen contradictoire ; JSC s'est vue confier par SFR 22 millions d'euros de matériels sans sûreté, ni suivi d'inventaire rigoureux. »

D'étonnants privilèges octroyés parce que, vous l'aurez compris, ce sous-traitant appartenait à deux complices présumés d'Armando Pereira, Alvaro Gil Loureiro et Abel Barbosa, qui ont fini par être mis en examen il y a un an [*]. « SFR maintenait ses commandes à JSC quelle que soit la qualité du travail fourni, se souvient Lucien Disdier, ancien chef de projet chez le prestataire. Les salariés de JSC supposaient donc qu'il y avait un lien caché avec SFR, mais sans savoir lequel. »

Dès le départ, cette situation baroque a surpris les représentants du personnel de SFR, qui ont interrogé la direction à ce sujet. Fin 2018, un syndicaliste CFDT demande « pourquoi SFR passe par JSC comme intermédiaire unique », et si « SFR a fortement conseillé à Huawei de travailler avec JSC ». Mais le directeur de l'accès mobile répond ne pas savoir. Six mois plus tard, un élu UNSA demande à la direction si JSC fait partie du groupe, tant la proximité est grande...

En 2020, le directeur exécutif chargé du réseau Christophe Delaye, lorsqu'un représentant CFDT l'interroge sur « les actions opaques » de plusieurs sous traitants, justifie ainsi : « La volonté affichée consiste à travailler avec des prestataires internes ou proches du groupe... JSC est un prestataire travaillant de longue date avec la filiale d'Altice au Portugal. »

Enfin, en 2021, le comité d'entreprise décide de commander une expertise sur les sous-traitants, suite à divers accidents du travail, dont un impliquant JSC: un prestataire de second rang avait pris sur la tête une lourde grille métallique. La direction de SFR tente alors en justice d'empêcher cette enquête, mais se voit déboutée. Un an plus tard, le rapport rédigé par le cabinet Orseu s'étonne notamment du « périmètre important » confié à la société JSC malgré sa taille restreinte. Un même salarié « intervient à Toulouse et à Rouen, ce qui semble extrêmement compliqué pour le suivi du chantier. Comment peut-il suivre ces sous-traitants de deuxième rang à Toulouse alors qu'il est présent à Rouen, et inversement ? », s'interroge l'expert.

Mais Patrick Drahi reste sourd à toutes ces alarmes et poursuit ses commandes à JSC jusqu'à ce que l'affaire Pereira éclate. Peu après l'arrestation du n° 2 d'Altice, SFR coupe les ponts avec une dizaine de fournisseurs cités par l'enquête portugaise. Le premier d'entre eux ? Le portugais Edge Technology, à qui

l'opérateur avait commandé pour 57 millions d'euros en 2022. Le deuxième ? JSC France, qui avait obtenu 44 millions d'euros sur le même exercice.

Dès septembre 2023, SFR, qui a alors 50 millions d'euros de commandes en cours avec JSC France, cesse de payer et rompt les contrats, en s'appuyant sur une clause d'éthique incluse dans les accords et sur la loi Sapin 2. Privé de son client quasi unique, le sous-traitant dépose le bilan, se retrouve liquidé, et provoque une importante zizanie. Les prestataires de second rang, n'étant plus payés, réclament leur dû. En janvier dernier, trois d'entre eux s'étaient déjà retournés vers le donneur d'ordre, à savoir SFR. Parmi eux, Rhôn'Telecom, qui réclame ainsi 1,3 million d'euros à sa société sœur au sein du groupe Altice.

JSC France se lance alors dans une contre-attaque. Dans un premier temps, le fournisseur répudié attaque SFR devant le tribunal de commerce de Paris pour exiger le paiement de 2,6 millions de factures impayées. En retour, la filiale française d'Altice sort alors de son chapeau 10 millions d'euros dus par son prestataire pour des prétextes divers : pénalités de retard, matériel perdu, avance sur travaux... Mais elle ne convainc pas les juges consulaires qui pointent l'absence de preuves. Dans un cas, SFR « ne produit qu'un courriel interne à ses services de faible valeur probante », écrivent-ils dans leur jugement. Dans un autre, « la créance alléguée par SFR est fluctuante et incertaine ». Sur les pénalités de retard, SFR ne fournit « aucune justification, ni aucun début de preuve [d'un lien avec les factures de JSC], ni aucun compte rendu de suivi de contrat, ni aucune relance, ni aucune mise en demeure de payer, qui seraient pour le moins justifiés pour des retards sur les années 2021 à 2023 ». Enfin, sur l'avance sur travaux, SFR ne présente

 $4 \, \mathrm{sur} \, 6$ 24/10/2024 13:11

« aucune information sur sa nature, ni aucune preuve de son existence, ni aucune échéance », mais juste « un simple 'avis de virement', document comptable portant la seule mention de 'avance STIT' ». Finalement, en janvier dernier, le tribunal ordonne donc à SFR d'honorer à 1,7 million d'euros de factures en souffrance, au motif que, selon le contrat, elles devaient être « payées comptant ».

L'opérateur au carré rouge ne fait pas appel, mais ne verse pas la somme pour autant. La raison ? Sous l'égide du liquidateur judiciaire, Me Patrick Legras de Grandcourt, s'ouvre une négociation globale sur les travaux effectués par JSC restés impayés par SFR. La filiale française d'Altice, qui au début des discussions prétendait que son prestataire lui devait 135 millions d'euros, accepte finalement de lui faire un chèque de 15 millions d'euros. Un protocole d'accord transactionnel en ce sens vient d'être homologué par le tribunal de commerce de Nanterre. Maigre consolation : l'opérateur télécoms pourra déduire de cette somme l'argent versé aux sous-traitants de second rang. Il pourra aussi venir récupérer les 22 millions d'euros d'équipements qu'il avait confiés à JSC. Et s'évite un interminable procès avec le liquidateur.

Contacté, SFR n'a pas répondu.

[*] À sa création en 2018, JSC France était une filiale de la société portugaise <u>JSC Engenharia</u>. Puis elle est devenue la propriété des frères Álvaro Gil et Duarte Nuno Loureiro, ainsi que de la société portugaise Smartdev, elle-même détenue par Álvaro Gil Loureiro et Abel Barbosa.

Licenciements chez un autre sous-traitant éconduit

Parmi les fournisseurs répudiés figure aussi Tirion agencement

& rénovation SAS, qui avait <u>rénové les boutiques de SFR</u>, aménagé 50 000 mètres carrés du nouveau <u>siège parisien</u>, et construit les studios de BFM à <u>Marseille</u>, <u>Toulon et Nice</u>. Suite à la rupture des contrats avec SFR mi-2023, la société a mené un plan de départ, et ne compte plus aucun salarié. L'an dernier, son chiffre d'affaires a chuté d'un tiers, tombant à 5,2 millions d'euros. La société indique dans ses comptes que SFR lui devait encore 2,3 millions d'euros à fin 2023.